

RESOLUTION SUR LE CONFLIT ARME AU LIBERIA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Cinquante-Troisième Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 25 février au 1er mars 1991,

Considérant le conflit armé au Libéria et ses graves implications,

Tenant compte des conséquences dévastatrices de la guerre civile, y compris les pertes en vies humaines inévaluables, la destruction des biens matériels et de l'infrastructure ainsi que les souffrances,

Profondement préoccupé par l'exode massif des Libériens et le déplacement de la population à l'intérieur du pays,

Notant avec satisfaction et gratitude les efforts déployés par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en vue de parvenir à un règlement négocié et à une solution pacifique au conflit,

1. EXPRIME sa profonde sympathie et sa solidarité avec le peuple du Libéria;
2. EXPRIME par ailleurs sa gratitude aux pays et au reste de la Communauté internationale qui ont accordé leur assistance aux réfugiés libériens et aux personnes déplacées dans ce pays;

3. SALUE les efforts louables déployés par la CEDEAO et EXPRIME son plein appui aux initiatives qui ont abouti à la Déclaration conjointe sur la cessation des hostilités et sur une solution pacifique au conflit ainsi que le Communiqué Final de Bamako de novembre 1990;

4. SE FELICITE de la signature à Lomé, Togo, le 13 février 1991 d'un accord officiel de cessez-le-feu par les factions belligérantes et LANCE un appel aux parties concernées pour qu'elles continuent de faire preuve d'esprit de compromis et de conciliation au cours des étapes futures du processus de paix;

5. PRIE les Etats membres et à la Communauté internationale d'apporter toute l'assistance nécessaire au gouvernement intérimaire et au peuple du Libéria.